

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

10^e Année — 1904

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1904

FÊTE CIVIQUE ET PHILOSOPHIQUE

EN L'HONNEUR DE NOS FRÈRES MORTS POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE
EN LA COMMUNE DE BRUTUS
CI-DEVANT RIS

LE 10^e JOUR DE LA SECONDE DÉCADE DE FRIMAIRE (1).

*Extrait des registres de la société populaire et Républicaine de Brutus,
du 30 Brumaire.*

La commission nommée pour l'exécution de la fête ayant obtenu la parole, le Rapporteur a dit :

RÉPUBLICAINS,

Nous pouvons enfin le désigner, ce jour heureux, ce beau jour que nous allons consacrer au culte de la liberté.

Après avoir abjuré toutes les erreurs de la superstition, nos cœurs régénérés par la raison, vont enfin sans contrainte s'élever vers le Dieu de l'univers. C'est à la face du ciel que nous allons jurer de vivre et de mourir pour la liberté ; c'est aux pieds de cette divinité chérie, que des hommes républicains vont sentir toute leur dignité ; c'est au sein de l'Égalité que nous allons partager tous ces bienfaits ; plus de rangs, plus de privilèges ; elle planera également sur nos têtes ; le pauvre, le riche, tout sera confondu ; l'on ne verra que des patriotes, des frères, des amis.

Heureux moment qui nous a coûté et nous coûtera peut-être encore bien des pleurs ! Ombres respectables, défenseurs augustes de nos droits, et vous aussi,

(1) Décadi, 10 décembre an II (1793).

jeunes héros pour qui la liberté est tout, et la vie n'est rien, vous aurez part à nos vœux, à notre reconnaissance : nos sermens ne seront pas vains, vous serez vengés.

Enfants de Brutus guidés par la liberté, les tyrans, les traîtres, les modérés, trembleront en approchant de vos chaumières ; les patriotes seuls, sous l'humble toit de l'égalité, trouveront des frères, des amis, et, sans contrainte, au milieu de leurs épanchemens fraternels, ils s'écrieront avec enthousiasme :

Honneur à Brutus, l'ennemi des rois ! vive la République ! liberté, toujours liberté, ou la mort.

La fête commencera par une marche qui prendra du haut de la montagne ; il y sera dressé un autel au pied de la liberté.

Là, le cortège rassemblé au lever de l'aurore, chantera un Hymne à la liberté, suivi d'un autre à la Nature, pendant lequel il sera présenté une coupe où boiront alternativement le Maire de la commune, le président de la société, un vieillard, un jeune homme, un enfant.

Le cortège descendra ensuite la montagne dans l'ordre suivant :

Huit cavaliers, un trompette,

Deux pelotons d'hommes armés,

La marche s'établira alors sur deux colonnes ;

Un groupe de tambours,

Quatre sapeurs,

Les bustes de Marat et Lepelletier portés sur les épaules.

Groupes de filles vêtues de blanc, qui porteront divers attributs de la liberté.

Un groupe de vieillards ; à la tête, marcheront les deux plus âgés de la commune ; viendront ensuite deux jeunes garçons qui porteront respectueusement des sièges pour qu'ils puissent se reposer aux stations.

Devant le groupe, une bannière portant ces mots : Honneur, respect à la vieillesse.

Un groupe d'enfants, l'espérance de la patrie.

Un peloton de Gardes nationales, l'arme sous le bras, en signe de deuil ; un Cénotaphe orné de couronnes de chêne avec cette inscription : *aux mânes de nos frères*. Derrière, un semblable peloton de Gardes. En tête du groupe, deux tambours voilés.

Viendront ensuite les députés des Autorités constituées et des sociétés populaires.

Un groupe de musiciens, qui exécuteront des airs patriotiques, suivra le char de la Liberté, traîné par quatre chevaux de front ; sur le devant sera placé le

buste de Brutus, soutenu par deux femmes et couronné par un enfant. Au plus haut du char sera la figure de la Liberté, appuyée sur les droits de l'homme.

Un peloton de peuple et de gardes nationales armés.

Suivra un tombereau rempli de tous les signes féodaux et sacerdotaux ; on y verra des chats, des hiboux, des crapaux, des saints, des lézards, des croix, des serpens, des cordons bleus (1), et tout ce que l'idée pourra fournir de plus odieux ; le tout sera condamné par la raison à être brûlé sur la place publique.

Le cortège arrivé en face du monument consacré à Brutus, l'on chantera : *Veillons au salut de l'Empire.*

L'orateur prononcera ensuite le serment suivant, qui sera confirmé par le peuple, les bras tendus vers le buste :

« *Brutus, nous jurons de suivre ton exemple, de maintenir la République une et indivisible, de soutenir nos Représentants patriotes, d'exterminer les traitres, de marcher jusqu'au dernier pour chasser de notre pays les tyrans qui osent nous attaquer. Plus de rois, plus d'imposteurs ! la liberté pour toujours, la liberté ou la mort.* »

Le serment prononcé, le cortège continuera sa marche jusqu'au monument consacré à nos frères morts pour la défense de la Patrie ; les musiciens exécuteront un hymne, pendant lequel temps l'on installera les bustes de Lepelletier et Marat. Les cérémonies achevées, un Orateur prononcera, de la tribune, un discours énergique ; ensuite tout le peuple chantera l'hymne des Marseillois.

La marche se continuera jusqu'à la halle, où l'on brûlera tous les hochets de l'orgueil et du fanatisme, en chantant la Carmagnole.

La cérémonie achevée, chacun ira reprendre sa place à des tables, où tous les vrais Républicains partageront entre eux leur repas.

Vos commissaires proposent à la société :

- 1^o De fixer le jour à la prochaine Décade, 20 Frimaire ;
- 2^o A être autorisés à prendre avec la municipalité tous les moyens d'ordre pour protéger la marche et assurer la tranquillité ;
- 3^o A nommer pour Major général de la fête, le sans-culotte Raby, etc.
- 4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 8^o, D'inviter directement les membres de la Convention, qui ne nous refuseront pas, sans doute, car ce sont de vrais sans-culottes, qui seront bien aises de voir et de serrer dans leurs bras des enfants reconnaissants.

D'inviter de même deux membres de la commune de Paris, une députation du département de Seine-et-Oise, du district, des municipalités (2) et sociétés populaires voisines.

(1) Cordon de l'ordre du St-Esprit, fondé par Henri III en 1578.

(2) Deux membres du Conseil municipal de Corbeil furent officiellement désignés pour représenter la ville de Corbeil à la fête de Brutus.

D'inviter une députation de la société mère, séante aux Jacobins de Paris, qui nous communiquera de ce feu sacré qui doit éternellement embrâser nos cœurs ;

Enfin d'inviter directement le Républicain Hubert (1) qui a consacré son talent sublime pour dessiner nos monuments, lui et les autres artistes patriotes qui ont coopéré à la chose, etc.

La société arrête à l'unanimité que chaque membre travaillera personnellement aux apprêts de la fête, et que le rapport de ses commissaires sera annexé au registre et publié :

Pour copie conforme à l'original,

Signé : Lussy, GALLOIS, secrétaires.

A Paris, de l'imprimerie de Didot le jeune. L'an II.

(1) Hubert-Robert, le peintre célèbre dont les tableaux sont si recherchés aujourd'hui.

